MODULE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS – FONCTIONNEMENT ET MISE EN PLACE

Le principe :

Le module de gestion des amortissements permet de calculer le montant de la dotation d'un bien pour une année qui correspond au prix d'achat divisé par la durée d'amortissement et fonction de la date d'achat (pour nous soit la date de réception / soit la date de mise en service selon paramètre).

Le montant des dotations est alors ajouté à la valeur amortie du bien et déduit de la VNC (valeur nette comptable).

Le calcul est réalisé uniquement pour les biens dont la date de fin d'amortissement n'est pas atteinte pour la période considérée et qui sont encore présents physiquement. Donc un bien qui serait sorti avant sa date de fin d'amortissement ne sera pas concerné par la procédure de calcul. Et les biens dont la date de fin d'amortissement est dépassée non plus.

Nouveautés au niveau des fiches biens :

- Un nouvel onglet a été ajouté sur les fiches biens dans lequel on peut voir le cumul amorti, les comptes de dotation et d'amortissement ainsi le mode de calcul.
- Un nouveau bouton est disponible en haut à droite de la fiche pour accéder à l'historique des dotations calculées et permettant d'accéder aux tableaux prévisionnels à l'entrée et à la sortie du bien.

La mise en place :

1. Activer le module au niveau de la licence
2. Si le client n'a pas d'historique de montant amorti à reprendre, on peut forcer la génération du calcul jusqu'à N-1.
   Pour cela, se rendre dans la page de maintenance.





Le lancement du traitement permet de générer l'historique des amortissements jusqu'au 31/12/N-1

Cet historique est généré uniquement sur les biens pour lesquels, un prix d'achat et une durée d'amortissement sont renseignés. Les autres sont exclus de la procédure.

Concernant les 2 autres procédures disponibles depuis la page de maintenance :

- La 1ere permet de forcer le compte de dotation et d'amortissement sur toutes les fiches biens à partir de ce qui a été définie sur les fiches nature.
- La 3ème permet de corriger le montant du cumul amorti en fonction des lignes d'historiques créées.

D'autres procédures automatiques depuis la page de maintenance devront être ajoutées :

- La modification manuelle de l'historique d'amortissement d'un bien
- Une URL de contrôle qui devra vérifier la cohérence entre les valeurs dans les champs de la fiche et l'historique. Il pourrait en effet y avoir des décalages si après génération de l'historique on modifiait le prix d'achat, ou la durée d'amortissement.
- Et surement d'autres vu avec Smaïl.

3. Une fois que l'on a généré l'historique, en soit, les éditions permettent aux utilisateurs d'avoir une projection des montants qui seront calculés à la fin de l'année ou d'avoir une vue sur la situation arrêtée à la fin de l'exercice clôturé.

4. Il s'agira enfin 1 fois / an de valider le montant des dotations annuelles avec la procédure encadrée par un mot de passe. Cette procédure permet d'écrire sur tous les biens une ligne d'historique pour l'exercice clôturé.